

## ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre ffs,

Vu la Nouvelle Loi Communale, et plus particulièrement les articles 130 bis et 135 § 2;

Considérant que le *Comité « Plein Feux sur Ahin » de Huy*, organise **une brocante nocturne, le vendredi 3 juin 2022, de 17 à 22 heures, rues Nicolas Jadot et des Chevaux Haleurs et Place Jules Boland, à Huy ;**

Considérant qu'à cette occasion, les brocanteurs participants s'installeront, **le vendredi 4 juin 2022, à partir de 15 heures ;**

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour permettre le bon déroulement de cette organisation, tout en réduisant les risques d'accidents ;

Considérant les possibilités de dévier la circulation des véhicules ;

Vu l'avis des Services de Police;

Vu l'urgence,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> : Le vendredi 3 juin 2022, de 12 à 24 heures**, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits **rues Nicolas Jadot et des Chevaux Haleurs, ainsi que Place Jules Boland**, excepté pour les organisateurs et participants.

*Par dérogation à ce qui précède et en fonction des possibilités laissées par les installations, l'accès aux immeubles sis en bordure des rues susvisées restera possible aux riverains, aux brocanteurs forains, ainsi que pour la desserte locale.*

**Article 2** : Cependant, les Services de Police peuvent lever prématurément les dispositions qui précèdent, si le rétablissement de l'ordre public le requiert.

**Article 3** : Les déviations utiles seront mises en place à distance et les dispositions qui précèdent seront matérialisées par le placement de signaux C3 avec additionnels, D1, E1, F41 et F45.

**Article 4** : Les infractions aux dispositions qui précèdent seront punies des peines de police et/ou d'amendes administratives.

Huy, le 2 juin 2022

**Le Bourgmestre ffs,**

**E. DOSOGNE.**

*La présente ordonnance a été publiée conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le 2 juin 2022. Elle peut être consultée au Service de Police Administrative, Commissariat de Police de la rive gauche, rue du Vieux Pont, n° 2, à 4500 – Huy.*

**Le Bourgmestre ffs,**

**E. DOSOGNE.**